



COVEA FINANCE E.S.PA.CE. ISR

Avril 2012

Code de Transparence AFG

1. Données générales :

1a. La société de gestion :

Covéa Finance
8-12 rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS
01 40 06 51 50

1b. La philosophie ISR de Covéa Finance :

(extrait de notre site internet, rubrique Offre / ISR / Notre philosophie) : « Exerçant son activité au bénéfice de groupes d'assurance mutualistes, dont les valeurs sont fondées sur la solidarité, l'humanisme et la responsabilité sociale, Covéa Finance a pris très tôt conscience de l'enjeu de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Ainsi, depuis bientôt 10 ans, notre philosophie ISR, en totale adéquation avec nos valeurs mutualistes, s'exprime au travers d'une gamme d'OPCVM ciblés. Covéa Finance, consciente de la diversité que le terme ISR recouvre, souhaite proposer à ses clients un échantillon représentatif de ce type d'investissement, avec un Fonds généraliste européen sur le développement durable (**Covéa Finance Horizon Durable**), un Fonds thématique solidaire engagé centré sur la cohésion sociale en France (**Covéa Finance Actions Solidaires**) et un Fonds thématique de développement durable inspiré des préoccupations des français, comme l'Environnement, le Social et le Sociétal (**Covéa Finance E.S.PA.CE. ISR**). »

1c. Le fonds ISR concerné :

Covea Finance E.S.PA.CE. ISR, géré par Mme Sylvaine Rodrigues.

Code ISIN FR0010689794

Fonds thématique, « les préoccupations des consommateurs-citoyens français »

Thématiques : Environnement, Santé, Pouvoir d'Achat, Créations d'Emplois (d'où le nom ESPACE)

Actions françaises toutes capitalisations boursières.

Taille du fonds au 31 décembre 2011 : 39.9 millions d'euros.

1d. Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information sur le fonds :

Les informations sur le fonds Covea Finance E.S.PA.CE. ISR sont disponibles :

- sur le site internet www.covea-finance.fr
- par contact commercial : le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents sont disponibles sur simple demande à Boissy Finances, 7 avenue Marcel Proust, 28932 CHARTRES Cedex 09 ou par mail à boissyfinances@covea.fr ou par téléphone au 02 37 33 80 45
- présentation PowerPoint disponible sur demande auprès du service commercial de Covea Finance (M. Eric Lecuyer, Responsable Administratif, 01 40 06 51 50)
- sur le site de l'AMF (www.amf-france.org, onglet OPCVM et produits d'épargne)
- sur le site de Novethic (www.novethic.fr)
- sur le site d'Altedia (www.alledia-ic.com)

1e. Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés

Parmi les informations fournies aux investisseurs figurent :

- dans le prospectus et la note détaillée de l'AMF : présentation succincte (dénomination, forme juridique, dépositaire...), informations concernant la gestion (classification, objectifs et thématique de gestion, stratégie d'investissement, profil de risque, ...), informations sur les frais et commissions, informations d'ordre commercial (conditions de souscription et rachat...)
- dans les fiches mensuelles disponibles sur le site Covea Finance : valeur liquidative, volatilité, données techniques et de gestion (classement, ratio rendement / risque), risques de marché, orientation et objectif de gestion, commentaire du gérant (pas d'historique pour l'instant car moins de 12 mois de track record), mais aussi informations spécifiques à l'ISR (critères de sélection, définition de l'univers, répartition du portefeuille, commentaires d'actualité ISR).

2. Critères d'investissement ISR

2a. Comment le fonds définit-il l'ISR ?

Le fonds définit l'ISR comme le moyen de proposer aux porteurs de parts un produit financier qui leur ressemble et qui leur permet répondre à leurs préoccupations en tant que consommateurs-citoyens. Ces préoccupations, identifiées à partir du baromètre mensuel réalisé par la TNS-Sofres, sont : l'environnement, la santé, le pouvoir d'achat et l'emploi.

2b. Quels sont les critères d'investissement ESG du fonds ?

Le fonds Covea Finance E.S.PA.CE. ISR est un fonds thématique qui repose sur trois des principaux piliers de l'investissement socialement responsable : l'aspect environnemental, l'aspect sociétal (santé, pouvoir d'achat) et l'aspect social (emploi).

Les poches environnement, santé, pouvoir d'achat sont construites à partir de l'étude de l'activité des sociétés.

La poche Emploi est construite à partir d'une base de données développée en interne, la matière première étant les rapports annuels des sociétés, et le curseur étant le chiffre annuel des créations d'emplois fourni par l'INSEE. Ne sont retenues pour la poche « Créations d'Emplois » que les sociétés dont la variation des effectifs est supérieure ou égale à la moyenne nationale.

De plus, pour éviter toute contradiction entre les différentes poches thématiques, un double filtre « Emploi » est appliqué à la totalité du portefeuille, permettant d'éliminer les sociétés qui détruisent des emplois dans l'absolu.

Enfin cette base de donnée « quantitative » est complétée d'une analyse « qualitative » afin d'interpréter les chiffres en fonction de la pyramide des âges de la société (effets départs en retraite), leur politique de croissance externe (acquisitions, cessions) et d'éventuels plans de restructuration annoncés en cours d'année (alerte sociale).

2c. Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ? A quelle fréquence et par qui sont-ils révisés ?

Ces critères ont été déterminés lors de la construction de la grille de notation interne, sur la base des rapports annuels des sociétés et des chiffres fournis par l'INSEE. Une fois les critères fixés, les notes sont révisées annuellement ou ponctuellement lors d'événements majeurs (cf plus haut).

2d. Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?

La modification de ces critères n'est pas à l'ordre du jour.

3. Processus d'analyse

3a. Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ISR

La gérante et l'analyste ISR effectuent dans un premier temps un filtre thématique permettant d'identifier les sociétés éligibles aux poches Environnement, Santé et Pouvoir d'Achat, en fonction de leur activité et de leur stratégie de développement.

Comme précisé plus haut, la poche Créations d'Emplois est construite à partir d'un screening des évolutions des effectifs des sociétés sur deux ans, sur la base des données fournies par les rapports annuels et des chiffres statistiques fournis par l'INSEE. Les sociétés retenues doivent afficher un taux de création d'emplois supérieur ou égal à la moyenne nationale.

Par ailleurs, Pour éviter toute contradiction entre les différentes poches thématiques, un double filtre « Emploi » est appliqué à la totalité du portefeuille, toutes poches confondues, permettant d'éliminer les sociétés qui détruisent des emplois dans l'absolu. Cette approche arithmétique est toutefois pondérée d'une approche qualitative, permettant d'apprécier les variations d'effectifs en fonction d'événements ou de caractéristiques propres à chaque société (effet pyramide des âges sur les départs en retraite, évolution du périmètre suite à une cession ou une acquisition, etc...).

Enfin un système d'alerte est mis en place, afin de traiter le problème des sociétés qui annoncent en cours d'année un plan de restructuration massif.

3b. Le gestionnaire de ce fonds emploie-t-il une équipe de recherche interne et/ou recourt-il à une agence externe ? Expliquez.

Covéa Finance emploie un analyste financier dédié ISR et fait appel ponctuellement aux analystes des départements ISR de ses intermédiaires financiers (Oddo, Société Générale, Cheuvreux, UBS, ...).

Par ailleurs Covéa Finance s'est associée à TNS-Sofres, aux côtés du journal La Croix, afin de s'assurer de la pérennité du sondage permettant l'élaboration des poches thématiques. Cette étude, rebaptisée « baromètre Covéa Finance / La Croix sur les préoccupations des consommateurs-citoyens » est visible sur le site de TNS-Sofres (www.tns-sofres.com) et également sur notre site internet (www.covea-finance.fr).

3c. Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de recherche ? S'il existe un comité d'orientation, veuillez préciser ses responsabilités.

Non.

3d. Le processus de recherche inclut-il une consultation des parties prenantes ? Si oui veuillez préciser.

La gérante et l'analyste sont amenés à rencontrer les responsables ISR des sociétés détenues ou non en portefeuille.

Les parties prenantes des entreprises concernées ne sont pas consultées directement, mais l'information, tant au niveau de l'évolution de l'activité (pouvant remettre en cause l'appartenance à une poche thématique) qu'au niveau de l'évolution des effectifs (poche emploi voire totalité du portefeuille) est surveillée au travers d'un système d'alerte (rapports annuels, lettres d'information, ONG, syndicats, sites internet, presse généraliste et spécialisées telles que les Liaisons Sociales...).

3e. Les entreprises ont-elles accès à leur profil ou analyse ? Si oui à quelle fréquence ?

Non.

3f. A quelle fréquence le processus de recherche est-il révisé ?

Le processus en lui-même n'est pas révisé, mais la base de données est mise à jour annuellement, sauf actualité spécifique (restructurations, ...) pour laquelle nous avons développé un système d'alerte (cf plus haut).

3g. Quel type d'informations issues de la recherche est divulgué au public ?

Sous quelle forme ?

La gérante et l'analyste n'ont pas pour mission de communiquer directement avec le public sur ce sujet. En revanche les comptes-rendus de leurs rencontres avec les sociétés sont disponibles en interne. Enfin les fiches reporting spécifiques à l'ISR permettent d'ajouter, outre le rapport de gestion classique ainsi qu'une description du fonds, un commentaire sur l'actualité ISR liée au fonds.

4. Évaluation et mise en œuvre

4a. Comment les résultats de la recherche sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises dans lesquelles investir ?

Environnement, Santé et Pouvoir d'achat : sélection des entreprises en fonction de leur activité et de leur stratégie de développement.

Création d'emploi : sélection des entreprises en fonction de la grille de notation interne, sur la base des rapports annuels et des chiffres fournies par l'INSEE. Les sociétés, pour être éligibles à la poche Emploi, doivent afficher une croissance supérieure ou égale à la statistiques de créations d'emploi de l'INSEE.

Les sociétés détruisant des emplois dans l'absolu sont éliminées de l'univers d'investissement, sauf élément qualitatif type départs en retraite / cessions ou acquisitions, susceptibles de pondérer leur note.

Ces notes sont revues annuellement, lors de la publication des rapports annuels.

4b. Quelles mesures internes ou externes sont mises en œuvre pour s'assurer que les participations du portefeuille sont en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

La base de données utilisée pour les créations d'emplois est mise à jour et réactualisée totalement chaque année. Toutefois un système d'alerte permet d'agir plus ponctuellement au cours de l'exercice.

4c. Quel est le processus de désinvestissement lié à des critères ESG ?

Vente immédiate et inconditionnelle lorsque la valeur sort de l'univers d'investissement défini plus haut.

4d. Des désinvestissements découlant des critères ESG du fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Le gérant a été amené à vendre les titres Faiveley et Alstom (sorties de l'univers d'investissement sur des problèmes réglementaires en Chine et sur des annonces de restructurations respectivement).

4e. Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ? Si oui, à quelle fréquence et par quels moyens ?

Oui, de façon systématique, les désinvestissements font l'objet d'un commentaire dans la fiche mensuelle de reporting.

4f. Le gestionnaire du fonds informe-t-il des entreprises de leur exclusion du portefeuille ou du désinvestissement lié au non respect de la politique du fonds et de ses critères SR ?

Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises ?

Le gestionnaire du fonds n'informe pas les entreprises de leur exclusion du portefeuille.

4g. Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises / émetteurs ?

Pas de politique d'engagement menée à ce jour (cf plus bas).

5. Politique d'engagement

Questions 5a. à 5h. : La société de gestion n'a pas à ce jour de politique d'engagement.

6. Politique de vote

6a. Le fonds dispose-t-il d'une politique de vote ? Si oui quelle est-elle ?

Oui, le fonds dispose d'une politique de vote systématique pour les plus grosses positions détenues en portefeuille (politique de vote disponible sur notre site internet, onglet Gouvernance).

Covéa Finance se réserve en particulier la possibilité, pour ses trois fonds Investissement Socialement Responsable (Covéa Finance Horizon Durable, Covéa Finance Actions Solidaires et Covéa Finance ESPACE ISR), d'examiner toute résolution, portée soit par le Conseil d'Administration soit par un groupement d'actionnaires, qui viserait à améliorer la transparence, la gouvernance, la gestion des parties prenantes (employés, environnement...), ou qui lui semblerait ne pas être en adéquation avec les principes ISR qui régissent ces 3 fonds. Ces résolutions seront analysées au cas par cas, le gérant, restant juge de leur pertinence et de leur adéquation aux capacités et aux caractéristiques des sociétés

concernées.

6b. Le fonds rend-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leur choix ? Si oui, où cette information est-elle consultable ?

Un rapport de vote est disponible sur notre site internet.

6c. Le fonds est-il promoteur de ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?

Non mais il est arrivé à la société Covéa Finance de rejoindre un groupe de défense des intérêts des actionnaires minoritaires.

6d. Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

En 2011, les gérants des fonds ISR de Covéa Finance ont exercé leur droit de vote pour les titres français et européens détenus en portefeuille, conformément à la politique de vote disponible sur le site (onglet Gouvernance). Ces votes ont concerné 35 Assemblées Générales, dont 30 françaises, soit un taux de vote de 36.08%. Le nombre de résolutions traitées s'est élevé à 656, dont 529 votes Pour et 127 votes Contre, soit un taux de rejet de 19.36%, à comparer à 15.40% pour les autres fonds gérés par Covéa Finance. L'attention des gérants s'est portée tout particulièrement sur l'indépendance des administrateurs proposés au Conseil d'Administration et sur les résolutions "groupées ».

7. Informations complémentaires

Quel est le montant des dons et le pourcentage des frais de gestion que le fonds a versés à des organisations caritatives au cours de l'année écoulée ?

Le fonds Covea Finance E.S.PA.CE. ISR n'est pas un fonds de partage.